

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°72/
21 décembre 2009

- | | |
|--|------------|
| 1. Décision du 21 décembre 2009 modifiant la décision du 12 octobre 2009 portant délégation de signature à M. Hervé MARTEL – DIR Bassin de la Seine | P 2 |
| 2. Décision du 21 décembre 2009 portant subdélégation de signature à M. Hervé MARTEL – DIR Bassin de la Seine | P 3 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

**Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de
l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex**

DECISION DU 21 DEC. 2009
MODIFIANT LA DECISION DU 12 OCTOBRE 2009
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
M. HERVE MARTEL, DIRECTEUR INTERREGIONAL,
CHEF DU SERVICE DE LA NAVIGATION DE LA SEINE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la décision du 12 octobre 2009 accordant délégation de signature du directeur général à M. Hervé Martel, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine,

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2009 nommant M. Jean-Baptiste Maillard, directeur délégué du service de navigation de la Seine.

DÉCIDE

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision du 12 octobre susvisée est ainsi rédigé :

« Article 2 - Délégation est donnée à M Jean-Baptiste Maillard, directeur délégué du service de navigation de la Seine, lorsqu'il assure la suppléance de M. Hervé Martel, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune. le 21 DEC. 2009

Le directeur général



Thierry Duclaux

DECISION DU 21 DEC. 2009
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. HERVE MARTEL, DIRECTEUR INTERREGIONAL DE VOIES NAVIGABLES DE
FRANCE, CHEF DU SERVICE DE LA NAVIGATION DE LA SEINE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 26 février 2009 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président du conseil d'administration de Voies navigables de France à M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2009 nommant M. Hervé Martel, chef du service de la navigation de la Seine,

DÉCIDE

Article 1^{er}

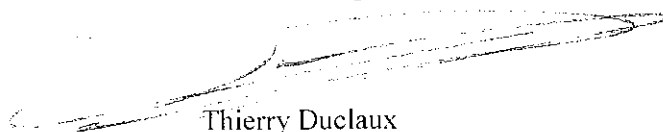
Subdélégation est donnée à M. Hervé Martel, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente subdélégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le **21 DEC. 2009**

Le directeur général


Thierry Duclaux